

Coopérative

Vendéenne du Logement



LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT
6 rue du Maréchal Foch
CS 80109
85003 - LA ROCHE SUR YON CEDEX

Marché privé de Travaux

Travaux de construction de maisons individuelles

Appel d'offres restreint

En application de l'article R. 2124-1 du code de la commande publique

Règlement de la Consultation (R.C.)

Attention : Les pièces techniques sont téléchargeables sur la plateforme sous « En savoir plus sur la consultation »

Pièces de la consultation

-  [Règlement de consultation - 969,75 Ko](#)
-  [Dossier de consultation - 9,27 Mo](#)
-  [En savoir plus sur la consultation - 117,44 Mo](#)

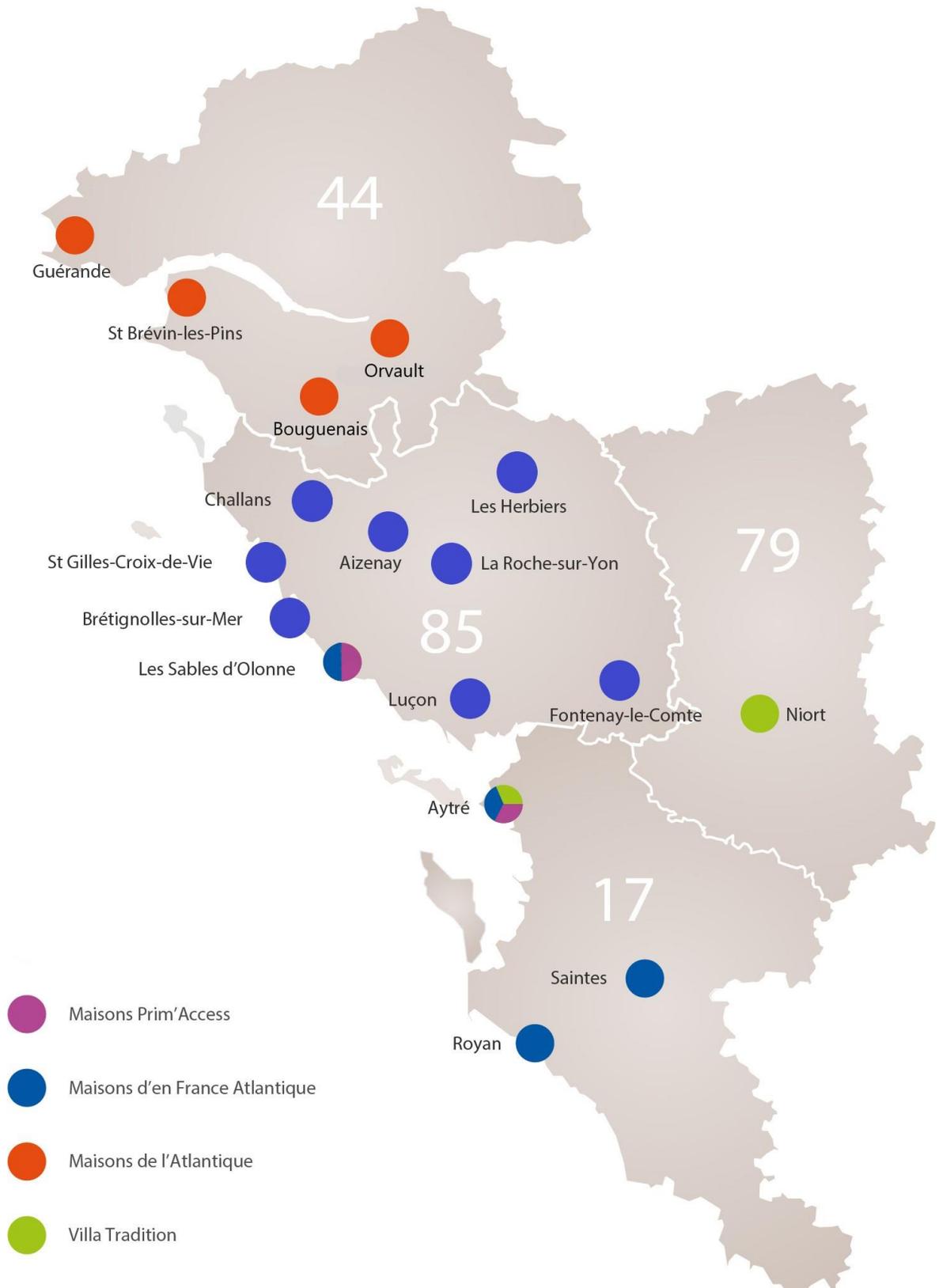
SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2.	DÉLAI	7
ARTICLE 3.	PROCÉDURE DE PASSATION	7
ARTICLE 4.	VARIANTES.....	8
ARTICLE 5.	DOSSIER DE CONSULTATION	8
ARTICLE 6.	ENVOI DES PROPOSITIONS.....	8
ARTICLE 7.	DÉLAI DE VALIDITÉ	9
ARTICLE 8.	GROUPEMENTS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES.....	9
ARTICLE 9.	FORME DES PRIX DES MARCHÉS SPECIFIQUES.....	10
ARTICLE 10.	PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	10
ARTICLE 11.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ	12
ARTICLE 12.	SELECTION AU STADE CANDIDATURE ET CHOIX DE L'OFFRE	12
ARTICLE 13.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	13
ARTICLE 14.	LITIGES ET DIFFÉRENDS	14

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Objet des travaux : Travaux de construction de maisons individuelles.

La présente consultation concerne LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT composée des marques suivantes :



Informations concernant le statut des entreprises :

Si la Coopérative Vendéenne du Logement est maître d'ouvrage de l'opération, les candidats seront « titulaires » du marché, mais si elle est maître d'ouvrage déléguée (pour un tiers) alors les candidats auront le statut de « sous-traitants », l'auto liquidation de la T.V.A. sera donc obligatoire.

Informations concernant la procédure :

Passée selon la procédure prévue par le code de la commande publique (L2125-1 et R2121-8 à R2162-51), la présente consultation vise à la mise en place par LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT d'un **système d'acquisition dynamique (SAD)**.

Un système d'acquisition dynamique est un processus entièrement électronique de passation de marché, par lequel l'acheteur attribue, après mise en concurrence, un ou plusieurs marchés à un ou plusieurs des candidats ayant présentés une candidature. Le système est ouvert, pendant toute sa durée de validité, à tout opérateur économique satisfaisant aux exigences et critères de sélection qui sont définis au présent règlement de consultation (RC). Tous les candidats satisfaisant aux exigences et critères de sélection sont admis dans le système et **leur nombre n'est pas limité**.

Les marchés spécifiques pouvant être passés dans le cadre de ce système d'acquisition dynamique ont pour objet la réalisation de travaux de construction. Ces prestations sont décrites dans les Bordereaux de Prix Unitaires (BPU), et pourront être précisées lors de la passation de chacun des marchés spécifiques.

Il est précisé que pour une opération au-delà de 4 maisons, il ne sera pas fait usage du présent marché.

Le SAD a pour montant maximum : 180 000 000,00 € HT, et ce, sur toute la durée, périodes de reconduction éventuelles comprises.

Les lots seront décomposés de la manière suivante :

N° du lot - Département - Corps d'état

Soit :

CODE DE CONSULT	N° DPT	N° LOT	DENOMINATION LOT
1	85	206	TERRASSEMENT
2	85	212	TRAITEMENT ANTI-TERMITES
3	85	224	GROS OEUVRE
4	85	248	CHARPENTE POSE
5	85	254	ETANCHEITE
6	85	260	COUVERTURE TUILES
7	85	266	COUVERTURE ARDOISE
8	85	278	PHOTOVOLTAIQUE
9	85	326	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES POSE
10	85	332	RAVALEMENT
11	85	338	GOUTTIERES ALUMINIUM
12	85	344	GOUTTIERES ZINC
13	85	350	ISOLATION INTERIEURE : MUR (brique plâtrière) ET ISOLANT SOUS CHAPE
14	85	362	ELECTRICITE - VENTILATION
15	85	374	PIEVRE ELECTRIQUE POSE
16	85	386	PLATRIERIE
17	85	392	PLAQUE DE PLATRE
18	85	394	JOINTOIEMENT CLOISONS SECHES

19	85	404	CHAPE LIQUIDE
20	85	410	CARRELAGE ET FAIENCE POSE
21	85	422	CHAUFFAGE THERMODYNAMIQUE
22	85	434	CHAUFFAGE ELECTRIQUE
23	85	440	CHAUFFAGE POELE
24	85	444	ECS THERMODYNAMIQUE
25	85	446	SANITAIRES FOURNITURE
26	85	452	PLOMBERIE ET SANITAIRES POSE
27	85	458	REVETEMENT DE SOL COLLE
28	85	464	ESCALIER BOIS OU METAL
29	85	506	PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE
30	85	512	ASSAINISSEMENT - BRANCHEMENTS - EMPIERREMENT
31	85	518	ISOLATION DES COMBLES
32	85	536	CLOTURES MINERALES ET VEGETALES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS
33	44	206	TERRASSEMENT
34	44	212	TRAITEMENT ANTI-TERMITES
35	44	224	GROS OEUVRE
36	44	248	CHARPENTE POSE
37	44	254	ETANCHEITE
38	44	260	COUVERTURE TUILES
39	44	266	COUVERTURE ARDOISE
40	44	278	PHOTOVOLTAIQUE
41	44	326	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES POSE
42	44	332	RAVALEMENT
43	44	338	GOUTTIERES ALUMINIUM
44	44	344	GOUTTIERES ZINC
45	44	350	ISOLATION INTERIEURE : MUR (brique plâtrière) ET ISOLANT SOUS CHAPE
46	44	362	ELECTRICITE - VENTILATION
47	44	374	PIEUVRE ELECTRIQUE POSE
48	44	386	PLATRIERIE
49	44	392	PLAQUE DE PLATRE
50	44	394	JOINTOIEMENT CLOISONS SECHES
51	44	404	CHAPE LIQUIDE
52	44	410	CARRELAGE ET FAIENCE POSE
53	44	422	CHAUFFAGE THERMODYNAMIQUE
54	44	434	CHAUFFAGE ELECTRIQUE
55	44	440	CHAUFFAGE POELE
56	44	444	ECS THERMODYNAMIQUE
57	44	446	SANITAIRES FOURNITURE
58	44	452	PLOMBERIE ET SANITAIRES POSE
59	44	458	REVETEMENT DE SOL COLLE
60	44	464	ESCALIER BOIS OU METAL
61	44	506	PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE
62	44	512	ASSAINISSEMENT - BRANCHEMENTS - EMPIERREMENT
63	44	518	ISOLATION DES COMBLES
64	44	536	CLOTURES MINERALES ET VEGETALES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS
65	17	206	TERRASSEMENT
66	17	212	TRAITEMENT ANTI-TERMITES

67	17	224	GROS OEUVRE
68	17	248	CHARPENTE POSE
69	17	254	ETANCHEITE
70	17	260	COUVERTURE TUILES
71	17	266	COUVERTURE ARDOISE
72	17	278	PHOTOVOLTAIQUE
73	17	326	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES POSE
74	17	332	RAVALEMENT
75	17	338	GOUTTIERES ALUMINIUM
76	17	344	GOUTTIERES ZINC
77	17	350	ISOLATION INTERIEURE : MUR (brique plâtrière) ET ISOLANT SOUS CHAPE
78	17	362	ELECTRICITE - VENTILATION
79	17	374	PIEVRE ELECTRIQUE POSE
80	17	386	PLATRERIE
81	17	392	PLAQUE DE PLATRE
82	17	394	JOINTOIEMENT CLOISONS SECHES
83	17	404	CHAPE LIQUIDE
84	17	410	CARRELAGE ET FAIENCE POSE
85	17	422	CHAUFFAGE THERMODYNAMIQUE
86	17	434	CHAUFFAGE ELECTRIQUE
87	17	440	CHAUFFAGE POELE
88	17	444	ECS THERMODYNAMIQUE
89	17	446	SANITAIRES FOURNITURE
90	17	452	PLOMBERIE ET SANITAIRES POSE
91	17	458	REJETEMENT DE SOL COLLE
92	17	464	ESCALIER BOIS OU METAL
93	17	506	PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE
94	17	512	ASSAINISSEMENT - BRANCHEMENTS - EMPIERREMENT
95	17	518	ISOLATION DES COMBLES
96	17	536	CLOTURES MINERALES ET VEGETALES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS
97	79	206	TERRASSEMENT
98	79	212	TRAITEMENT ANTI-TERMITES
99	79	224	GROS OEUVRE
100	79	248	CHARPENTE POSE
101	79	254	ETANCHEITE
102	79	260	COUVERTURE TUILES
103	79	266	COUVERTURE ARDOISE
104	79	278	PHOTOVOLTAIQUE
105	79	326	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES POSE
106	79	332	RAVALEMENT
107	79	338	GOUTTIERES ALUMINIUM
108	79	344	GOUTTIERES ZINC
109	79	350	ISOLATION INTERIEURE : MUR (brique plâtrière) ET ISOLANT SOUS CHAPE
110	79	362	ELECTRICITE - VENTILATION
111	79	374	PIEVRE ELECTRIQUE POSE
112	79	386	PLATRERIE
113	79	392	PLAQUE DE PLATRE
114	79	394	JOINTOIEMENT CLOISONS SECHES

115	79	404	CHAPE LIQUIDE
116	79	410	CARRELAGE ET FAIENCE POSE
117	79	422	CHAUFFAGE THERMODYNAMIQUE
118	79	434	CHAUFFAGE ELECTRIQUE
119	79	440	CHAUFFAGE POELE
120	79	444	ECS THERMODYNAMIQUE
121	79	446	SANITAIRES FOURNITURE
122	79	452	PLOMBERIE ET SANITAIRES POSE
123	79	458	REVETEMENT DE SOL COLLE
124	79	464	ESCALIER BOIS OU METAL
125	79	506	PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE
126	79	512	ASSAINISSEMENT - BRANCHEMENTS - EMPIERREMENT
127	79	518	ISOLATION DES COMBLES
128	79	536	CLOTURES MINERALES ET VEGETALES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Mise en œuvre du marché :

Stade candidature :

- Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est mis en ligne pour toute la durée du système (la réponse en ligne est obligatoire et doit être rédigée en langue Française);
- Le DCE précise la nature des achats envisagés et les quantités estimées, le cas échéant
- Le système **est ouvert, pendant toute sa période de validité**, à tout opérateur économique satisfaisant aux exigences et critères de sélection des candidatures
- Au cours de la durée de vie du système, tout opérateur peut demander à l'intégrer
- Une Commission d'Appel d'Offres validera l'intégration des opérateurs économiques avant le 1^{er} janvier 2025 puis se réunira périodiquement pour ajouter les nouveaux opérateurs économiques qui pourraient candidater tout au long de la durée du marché
- Un espace fournisseur sera créé sur notre Extranet Fournisseurs.

Stade offre :

- Lorsque La Coopérative Vendéenne du Logement lance un marché spécifique, elle invite tous les titulaires ou sous-traitants des lots concernés à répondre (selon les besoins).
- Un marché de travaux sera alors envoyé à chaque candidat sélectionné pour le marché spécifique via l'extranet fournisseurs.

ARTICLE 2. DÉLAI

Le système d'acquisition dynamique est ouvert pour une durée de de 2 ans tacitement renouvelable un an deux fois (soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, du 1 janvier 2027 au 31 décembre 2027 et du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2028).

Pour l'ensemble des lots, le démarrage des prestations commence à courir à partir de la date de notification de chaque candidat.

ARTICLE 3. PROCÉDURE DE PASSATION

Conformément à l'article R. 2124-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres.

La procédure de consultation est celle du système d'acquisition dynamique (SAD) en application du Code de la commande publique

Nomenclature CPV pertinente :

45000000-7 : Travaux de construction (Code CPV principal)

ARTICLE 4. VARIANTES

La présentation de variantes à l'initiative du candidat n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par le pouvoir adjudicateur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

Prestations supplémentaires éventuelles :

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

ARTICLE 5. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement les documents en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.la-compagnie-du-logement.fr/espace-entreprises>

Les documents sont en accès libres pendant toute la période de validité du système sans obligation d'inscription préalable (Attention : l'inscription devra être faite pour le dépôt de la candidature).

Le dossier de consultation mis à disposition des candidats est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le Bordereau de prix unitaires (BPU)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation pendant la durée de la consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats par la plateforme. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Pour information : En cas de non inscription du candidat sur la plateforme au moment du téléchargement du DCE, les nouvelles informations qui seraient mises en ligne par La Coopérative Vendéenne du Logement ne pourront pas lui être adressées.

ARTICLE 6. ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions pourront être remis pendant toute la durée du marché.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante :

<https://www.la-compagnie-du-logement.fr/espace-entreprises>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Compressés (.zip),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout autre envoi dématérialisé ne sera pas accepté (exemple : par mail), il en sera de même pour les plis physiques (papier).

ARTICLE 7. DÉLAI DE VALIDITÉ

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 180 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 8. GROUPEMENTS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

ARTICLE 9. FORME DES PRIX DES MARCHÉS SPECIFIQUES

Les marchés spécifiques seront traités à prix unitaires. Il sera fait application d'une révision de prix annuelle suite à une négociation avec LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT.

ARTICLE 10. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

Critères d'attribution :

- 1- Qualifications professionnelles des intervenants sur les chantiers (10 points)
- 2- Motivation du candidat (10 points)

Un book (ou mémoire) doit être joint au dossier, celui-ci doit contenir :

- Les documents concernant les qualifications des intervenants sur les chantiers
- La motivation du candidat à soumissionner au marché (3 lignes maximum)
- Les documents relevant la Capacité technique et professionnelle du candidat (voir tableau ci-après).

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué aux candidats présentant une note supérieure ou égale à 8 sur 20.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	<p>1) Une lettre de candidature établie selon imprimé « DC1 » ou renseignements équivalents ; En cas de groupement, les candidatures seront présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché ;</p> <p>2) Déclaration du candidat établie selon imprimé « DC2 » ou renseignements équivalents</p> <p>3) La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des documents énumérés dans cette rubrique.</p>	Tous les lots
N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	<p>1) Liste des prestations, en lien avec l'objet du marché, exécutés au cours des cinq dernières années. Cette liste indique le montant, l'époque et le lieu d'exécution des prestations ;</p> <p>2) Indication des effectifs moyens et annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;</p> <p>En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement est globale.</p>	Tous les lots
N°	Pièces administratives	Lot
1	<p>1) L'acte d'engagement (AE) Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature. Le candidat établira un acte d'engagement par lot (sous peine de rejet).</p> <p>2) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe 1 Le document doit être daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sera tenu de signer un seul CCAP (même s'il a répondu à plusieurs lots). Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature.</p>	Tous les lots
2	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant	Tous les lots
3	Le relevé d'identité bancaire	Tous les lots
N°	Pièces techniques	Lot
1	Le Bordereau de prix unitaires (BPU) – Le BPU devra être retourné sous format Excel obligatoirement	Tous les lots

ARTICLE 11. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le pouvoir adjudicateur ouvre la candidature et vérifie la recevabilité du candidat au regard des pièces administratives et de ses capacités à répondre aux besoins exprimés.

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces relatives à la candidature, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, le candidat pourra être amené à compléter son dossier dans un délai maximum de 4 jours calendaires à compter de l'envoi de cette demande via la plateforme dématérialisée de La Coopérative Vendéenne du Logement. Si passé ce délai, le dossier n'est pas complet, le candidat sera éliminé.

Seront ainsi éliminés :

- Les candidats qui ne peuvent pas soumissionner à un marché en application des dispositions du code de la commande publique.
- Les candidats dont les dossiers sont incomplets ou qui n'ont pas fourni les renseignements exigés et ce après éventuelle mise en œuvre des dispositions du code de la commande publique.
- Les candidats ne disposant manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter un marché spécifique sans qu'il soit besoin d'un examen approfondi du dossier, c'est-à-dire ceux dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont, à l'évidence, sans qu'il soit besoin d'un examen approfondi du dossier de candidature, insuffisantes pour assurer l'exécution des prestations faisant l'objet du SAD.

Au terme de la procédure (stade candidature), le pouvoir adjudicateur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Le CCAP daté et signé par la personne habilitée à engager la société (et son annexe 1).
- Le Bordereau de prix unitaires (BPU) - ***Le BPU devra être retourné sous format Excel obligatoirement***
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Pour chaque attribution à un marché spécifique, le candidat recevra : un bon de commande, un planning et un jeu de plans à nous retourner signés.

ARTICLE 12. SELECTION AU STADE CANDIDATURE ET CHOIX DE L'OFFRE

Stade candidature :

Le présent SAD comporte des critères de sélection des candidatures. Seuls les candidats ayant une candidature répondant à l'ensemble des exigences de capacité décrites à l'article 10 du présent règlement de consultation pourront intégrer le SAD.

Si un candidat non admis souhaite de nouveau candidater, il devra déposer de nouveau un dossier complet selon les modalités précitées.

Stade offre :

Suite à la Commission d'Appel d'Offres, le candidat recevra un courrier pour lui indiquer la validation, ou non, de sa candidature et de sa possibilité de passer au stade « offre ».

Une fois leur acte d'engagement notifié, les candidats titularisés d'un ou plusieurs marchés recevront un marché de travaux pour la passation d'un marché spécifique (les lots seront sélectionnés par le pouvoir adjudicateur selon les besoins).

Le marché de travaux sera envoyé via l'extranet fournisseurs, avec toutes les indications dont pourrait avoir besoin l'opérateur économique.

La Coopérative Vendéenne du Logement se réserve le droit le cas échéant :

- de définir et d'autoriser des variantes à l'initiative des candidats ou de l'acheteur (offres alternatives, prestations supplémentaires éventuelles ou PSE, variantes) ;
- de définir des tranches optionnelles et de préciser le cas échéant les modalités d'affermissement ;
- d'organiser des auditions et des négociations dans le cadre de la mise en concurrence et le respect du code de la commande publique.

Ces éléments seront précisés dans le cadre du DCE de chaque marché spécifique concerné.

ARTICLE 13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements marchés :

Julie CHALLET
j.challet@cie-logement.fr
Gestionnaire Marchés
SERVICE ACHAT
Tél. : 02.51.45.23.65
Adresse : 85003 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Renseignements pour répondre à l'appel d'offres :

Stéphanie AUBERT
s.aubert@cie-logement.fr
Assistante technique
BUREAU DES METHODES
Tél. : 02.51.45.04.68
Adresse : 85003 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Renseignements techniques :

Anaïs ALLAIN
a.allain@cie-logement.fr
Responsable achats CVL et BE 85
BUREAU DES METHODES
Tél. : 02.51.45.04.57
Adresse : 85003 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://www.la-compagnie-du-logement.fr/espace-entreprises>.

ARTICLE 14. LITIGES ET DIFFÉRENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

TRIBUNAL JUDICIAIRE

Tél. : 02.44.40.86.00

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

TRIBUNAL JUDICIAIRE

Tél. : 02.44.40.86.00